

Conseil Représentatif

14 mars 2006

Compte rendu CONDENSÉ



Société pédagogique genevoise

2005-2006
13h30 – 16h30
Séance no 7

- **Adoption de l'ordre du jour** => adopté
- **Adoption du PV du 15 février 2006** => Le PV est accepté
- **Admissions – Démissions** : 3 démissions et 5 admissions
- **Infos du comité** : 1) Vivarium de Meyrin. Une initiative sera soumise à la votation populaire le 21 mai. Le comité a pris position et la SPG soutient le OUI. 2) Projet de protocole d'accord Cartel/Conseil d'Etat. La troisième séance de concertation a eu lieu. L'accord comprend des mesures immédiates (indexation de 0,4 % rétroactive au 1^{er} janvier, 1/2 annuité versée en 2006 (décalée de 6 mois), annuité pleine pour 2007, progression de la prime de fidélité bloqué mais versée pour ceux qui la touchent pour la 1^{ère} fois). Toutefois, l'accord prévoit de réviser le système des annuités. Il prévoit aussi l'entrée directement en classe de fonction, une période probatoire raccourcie (nomination plus rapide) et la révision des procédures de licenciement, pour que l'on puisse mettre fin aux rapports de service beaucoup plus rapidement, ainsi qu'une reprise des réévaluations des fonctions, dissociées du dossier ModSEF. Le projet de loi concernant le statut du fonctionnaire étant en passe d'être voté, il est très important pour nous d'avoir conclu un accord avec le Conseil d'Etat à ce moment. Si tel n'est pas le cas, la situation deviendrait vraiment préoccupante. L'enjeu est également de signer avant le dépôt du projet de budget 2006 (31 mars). Le Conseil d'Etat pourrait ainsi déjà inclure le coût des mesures pour cette année dans son projet de budget. Le bureau du Cartel est opposé à cette signature rapide (Andrée Jelk-Peila). Il estime que les bénéficiaires réels sont insuffisants par rapport aux risques pris : le 0,4 % d'indexation au 1^{er} janvier n'est pas une nouveauté, l'annuité décalée est plus intéressante, l'annuité pleine pour 2007 également. En contrepartie, nous devrions accepter d'une part que l'indexation ne soit pas inscrite dans la loi et d'autre part le risque lié à la révision du système d'annuités et les modifications qu'elle entraînerait au niveau de la grille salariale. Le bureau du Cartel refuse donc de signer sous pression. Il veut prendre le temps nécessaire pour avoir plus de garanties. Chaque secteur devrait aussi avoir le temps d'échanger à ce propos. Le président de la SPG conteste l'avis du bureau du Cartel qui contredit la décision du comité du Cartel ; il a aussi une opinion divergente quant à l'évaluation du danger lié à la signature rapide d'un accord. Le Cartel s'engage à négocier dans cet accord, rien de plus. Ce n'est pas la paix du travail qu'il signe. En cas de désaccord par la suite, il est aisé de se retirer. Une vraie question reste : quel accueil le Grand Conseil fera à cet accord ? Il est rappelé que le Conseil d'Etat est notre employeur et que le vrai danger vient du parlement. Même si nous ne sommes pas trop naïfs sur les intentions de notre « patron ». Par contre, Olivier B. met en évidence le risque de ne rien obtenir si on retarde trop la signature. Il demande aujourd'hui une prise de position du CR. Suite au vote, **le CR mandate les délégués SPG au Cartel à voter POUR la signature d'un accord.** 3) Evaluation des enseignants en allemand. C.f. lettre envoyée aux enseignants engagés après 2001 n'ayant pas eu la note 4 à la matu ou n'ayant pas un niveau d'allemand équivalent. La DEP envisage de les évaluer en allemand, afin de vérifier qu'ils ont un niveau B2 à l'oral (ex : lecture de la presse quotidienne, compréhension d'émissions télévisuelles, débats politiques) et B1 à l'écrit. De nombreux collègues ont réagi. Il faut rassurer ces personnes, mais les encourager vivement à être présents le 16 mars (convocation DEP). Depuis, la DEP semble avoir revu ses exigences. Elle envisagerait de proposer des offres élargies de formation continue (nouveaux cours, stages, lieux de discussion). Elle fera aussi un effort d'information au niveau de l'orientation professionnelle, afin que les jeunes qui se destinent à l'enseignement choisissent l'allemand comme option. Des informations seront également transmises lors du cursus de LME. En commission de la formation, les échos de la DEP sont moins rassurants. Certains collègues récemment engagés ont reçu une proposition d'évaluation en allemand. Ceci est une démarche personnelle et volontaire. Le comité soumet un projet de résolution. **La résolution est acceptée.** 4) Initiative populaire : « S'organiser contre l'échec et garantir une formation pour tous les jeunes ». Les changements principaux seraient une réintroduction de la 7^e hétérogène, ainsi que l'inscription dans la loi d'un droit à la formation et au soutien pédagogique. Ceci est une réponse à l'initiative sur le CO (Réel). C'est une initiative législative formulée. L'idée est d'obtenir le soutien des différents ordres d'enseignement. Le comité SPG a demandé de nombreux amendements, qui ont tous été acceptés par le comité d'initiative. Aujourd'hui, la discussion porte sur l'éventualité d'un soutien, plus que sur des éventuelles modifications. Difficulté à mobiliser les gens pour des signatures. **Le CR décide tout de même de soutenir cette initiative.**

Echos des commissions : Commission conseil d'établissement : Les parents et les représentants du syndicat voudraient que le conseil d'établissement ait un pouvoir décisionnel. La DEP s'oppose à ce principe. Elle veut que les décisions reviennent à l'autorité scolaire.

Echos du terrain :- A l'économat cantonal, il arrive que les classeurs listant le matériel ne soient pas à disposition des enseignant(e)s qui viennent passer commandes. De plus, le personnel n'est pas toujours en suffisance ! - Dans une école, on reçoit déjà des téléphones de collègues par rapport aux éventuelles disponibilités de postes. Que répondre ? Quel ordre de priorité par rapport aux éventuelles propositions des inspecteurs. Il vaudrait mieux passer par les secrétariats d'inspecteurs (avertir son propre secrétariat qui transmet à celui de la région concernée). - Une liste des personnes intéressées à former un duo est établie, la demander au secrétariat si besoin ! secretariat-spg@infomaniak.ch. *ndlr*). L'équipe, par l'intermédiaire de ses RE, pourrait tout de même se permettre de signaler à l'inspecteur d'éventuelles personnes intéressées. Depuis le début 2006, les préaux des écoles de la Ville de Genève sont moins nettoyés. Se posent alors de réels projets de gestion des déchets. L'école va écrire à la Ville de Genève.

Fonctionnement de l'enseignement primaire : Compte rendu des séances du 1 et 14 février et 10 mars : Le canton sera divisé en régions, cette fois-ci constituées en privilégiant l'homogénéité de la répartition des classes sociales. Elles seraient en liaison avec les collèges du CO (ex : proposition de 10 régions, chacune en lien avec 2 collèges). A ce jour, 4 modèles de fonctionnements de l'enseignement primaire sont étudiés : 1) Un directeur d'école pour un certain nombre d'élèves (1 par grand bâtiment, 1 pour plusieurs petits). Celui-ci a une fonction hiérarchique ; pas d'échelon intermédiaire entre les écoles et la DEP. Ce modèle convient visiblement bien au DIP, moins aux délégués SPG et aux inspecteurs (AIG). Par ailleurs, ce modèle est plébiscité par certain(e)s parce qu'il serait le moins coûteux. 2) Un premier échelon hiérarchique au sein de l'école (directeur d'école), et un second au niveau des régions (inspecteurs). Les inspecteurs resteraient, mais se partageraient cette fois leurs dicastères par domaines de travail (ressources humaines, familles, équipes, etc.). Un inspecteur serait élu comme représentant pour le groupe. L'AIG préfère nettement cette proposition. Ce modèle est le plus contraignant au niveau hiérarchique. 3) Le modèle tel qu'il existe actuellement, avec un niveau d'autonomie supérieur à celui d'aujourd'hui, et un réel fonctionnement en région (disparition des circonscriptions). L'échelon hiérarchique n'est pas à l'intérieur même des écoles. Il est le seul modèle à ne pas proposer des directeurs d'école et à mettre en avant la co-responsabilité. C'est le modèle défendu par les représentants de la SPG. L'AIG serait prête à entrer en matière, puisque ce modèle conserve également leur fonction, moyennant des aménagements. 4) Le même modèle que le premier, mais avec en plus un fonctionnement en région. Quatre séances de concertation ont déjà eu lieu. Un rapport intermédiaire va être rédigé. D'ici juin, quatre autres séances auront encore lieu. Il est donc peu probable que ces changements soient effectifs pour la rentrée 2006. De manière implicite, ce fonctionnement repose sur le fait que toutes les écoles aient formulé un projet de fonctionnement. Le groupe d'accompagnement regrette de ne pas avoir été convié à ces réflexions. Il craint que si le modèle choisi ressemble trop à celui qui a cours actuellement rien ne change et que les RE aient toujours autant de responsabilités, sans soutien notamment des inspecteurs. Le changement de posture de la hiérarchie ne semble pas être une évidence. Les conditions d'évaluation des projets ne sont pas claires. Les délégués ont d'ailleurs rappelé l'idée de l'observatoire, qui par des observations dans toutes les écoles, garantirait une forme d'équité de traitement. Lors des séances de travail sur la santé des enseignants avec le Dr. Papart, on avait travaillé selon un modèle qui proposait une grille d'évaluation des institutions. Or, on ne retrouve pas ces propositions dans cette nouvelle réflexion. Une fois encore, on manque une occasion de faire des liens entre les différents dossiers. La question du taux d'activité du directeur d'école n'est pas évoquée, et notamment son éventuelle collaboration dans l'école en tant que collègue. L'autonomie des établissements reste également un concept très flou. Actuellement, des écoles considèrent être allés au maximum en termes d'autonomisation. Lorsque des problèmes se présentent, leur résolution semble impossible et la responsabilité retombe sur l'équipe car on prétend alors que cette équipe est autonome et que donc elle doit se débrouiller toute seule. L'observateur extérieur, participant aux réflexions d'équipes, tel qu'il était proposé au début de la Rénovation était une aide réelle qui actuellement a disparu.

Divers : Stéphane et Carlo quittent le CR à la fin de l'année scolaire.